
FLASH *VILLEMUISSON-SUR-ORGE*

décembre 2019



Villemoisson
ur-orge

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2019 (extraits)

Étaient présents : M. Cholley, Maire, Mme Everaert, M. Andreetti, Mme Le Blanc, M. Repaire, M. Prieur-Laurent, Mme Grange, Adjoint, Mme Eymard, M. Antoni, Mme Dabadie, Mme Antoni, M. Bouvier, Mme Younsi, Mme Walter, M. Epry, Mme Carrié, M. Houard

Représentés : Mme Grange, pouvoir à Mme Walter, M. Antoni, pouvoir à M. Andreetti, Mme Antoni, pouvoir à M. Epry, M. Mercier, pouvoir à M. Prieur-Laurent, Mme Moret Miguët, pouvoir à Mme Younsi, Mme Boisseau, pouvoir à M. Cholley, Mme Prade, pouvoir à M. Novel

Absents : Mme Grison Jaillet, M. Loga, M. Saunier

Secrétaire : Mme Carrié

Le conseil municipal,

APPROUVE le compte rendu et du procès-verbal du conseil municipal en date du 19 novembre 2019 sans observation

Monsieur le Maire rend compte des décisions portant sur :

- une convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales avec le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne,
- une convention avec la carrosserie Gilles de Bondoufle pour assurer l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules stationnés de manière irrégulière sur la commune de Villemoisson-sur-Orge (reconduction),
- un contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « le porteur d'histoire » du 29 février 2020 au Ludion avec la société ACME SAS pour un montant de 6 857,50 € TTC,
- une convention de location de l'exposition « grosse bêtise, mode d'emploi » avec la société La Bulle d'expositions pour un montant de 622,80 € TTC,
- un marché public de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du gymnase des Érables avec le cabinet 3+1 architectes pour un montant de 29 760 € TTC,
- un marché public relatif à la phase une (remplacement de la couverture de la toiture versant sud, mise en conformité sécurité incendie des locaux à risques, travaux de réfection de la mezzanine et installation d'une plateforme élévatrice pour les PRM) de la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux du gymnase des Érables avec la société BTP Consultants pour un montant de 3 180 € TTC,

- un marché public relatif à la phase deux (renforcement de la charpente et isolation du plafond) de la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux du

gymnase des Érables avec la société BTP Consultants pour un montant de 3 300 € TTC.

ADMINISTRATION GENERALE

APPROUVE à l'unanimité, les termes de la **convention de prêt à titre gratuit d'un broyeur à déchets végétaux à passer avec Cœur Essonne Agglomération** (reconduction) et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Cœur Essonne Agglomération.

DECIDE à l'unanimité, de soutenir l'engagement de Cœur d'Essonne Agglomération et des 8 villes associées dans l'Opération de Revitalisation du Territoire, qui concerne les 6 pôles de centralité du territoire sur 8 villes de l'Agglomération (Sainte Geneviève des Bois, Villemoisson sur Orge, Morsang sur Orge, Brétigny sur Orge, Saint Michel sur Orge, Arpajon, Breuillet et Marolles en Hurepoix) :

➤ 3 pôles structurants majeurs :

- **Sainte-Geneviève-des-Bois** (faisant l'objet d'un projet pôle gare)– **Villemoisson-sur-Orge-Morsang-sur-Orge** : l'intégralité du corridor marchant de la route de Corbeil, situé entre l'A6 au nord (Morsang/Villemoisson), en passant par l'entrée de la Croix Blanche et de la Francilienne au sud (Sainte-Geneviève-des-Bois), jusqu'à la future gare routière Val Vert Croix Blanche.

- **Brétigny** (faisant l'objet d'un pôle gare) : le centre-ville (périmètre situé entre la halle du marché, la mairie et la gare RER)

- **Arpajon** (faisant l'objet d'un projet pôle gare), déjà concerné par le dispositif Action Cœur de Ville,

➤ **3 pôles structurants complémentaires** faisant l'objet d'un projet pôle gare

- **Saint-Michel-sur-Orge**, déjà concerné par le dispositif Action Cœur de Ville, notamment pour traiter l'îlot commercial Grand Bois, structurant pour le quartier du Bois des Roches

- **Centre-ville de Breuillet**

- **Centre-ville de Marolles-en-Hurepoix**

Ces 6 centralités s'articulent avec les pôles de périphérie et les zones d'activités économiques.

Autorise le Maire à signer le projet de convention ORT avec l'État, précise les projets et actions matures complémentaires au plan d'actions des périmètres retenus qui seront intégrés par voie d'avenant, de manière à garantir la souplesse et la réactivité de la mise en œuvre du dispositif et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

FINANCES

ADOpte à l'unanimité, vu l'avis de la commission des finances en date du 27 novembre 2019, par chapitre, pour la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes, la **décision modificative n°1** de la Ville comme suit :

Désignation	Dépenses
<u>DEPENSES</u>	67 751,37 €
2031 – 37- bâtiment communaux (pour le montage de deux dossiers de demande de dérogations au titre de l'Ad'ap concernant l'Église Saint-Laurent et le Pavillon Mousset)	12 000,00 €
2051 – 09 – matériel informatique	3 000,00 €
020 – dépenses imprévues	- 15 000,00 €
Total dépenses réelles	
2111 réimputation d'une acquisition foncière (1992)	- 99 529,49 €
2117	99 529,49 €
213 – 37 – bâtiments communaux	67 751,37 €
Total dépenses d'ordre	67 751,37 €
TOTAL	67 751,37 €
<u>RECETTES</u>	67 751,37 €
2114 – réimputation d'une acquisition foncière (1992)	-99 529,49 €
2114	99 529,49 €
21532 – 37 – bâtiments communaux	67 751,37 €
Total recettes d'ordre	67 751,37 €
TOTAL	67 751,37 €

Vote du budget primitif 2020

ADOPTE à la majorité (3 contre : M. Novel, Mme Prade, M. Houard), vu l'avis de la commission des finances en date du 27 novembre 2019, , adopte par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le Budget Primitif 2020 de la Ville à un montant de :

- Investissement 1 259 000 €
- Fonctionnement 5 431 000 €

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Chapitre 011</u> – charges à caractère général	1 305 100 €
<u>Chapitre 012</u> – charges de personnel	2 480 000 €
<u>Chapitre 014</u> – atténuation de produits	7 000 €
<u>Chapitre 65</u> – autres charges gestion courante	1 197 100 €
<u>Chapitre 66</u> – charges financières	10 200 €
<u>Chapitre 67</u> – charges exceptionnelles	5 600 €
<u>Chapitre 022</u> – dépenses imprévues fonctionnement	16 000 €
<u>Chapitre 023</u> – virement à la section d'investissement	200 000 €
<u>Chapitre 042</u> – opérations d'ordre de transfert entre sections	210 000 €

TOTAL: 5 431 000 €

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Chapitre 013</u> – atténuation de charges	50 000 €	
<u>Chapitre 70</u> – produits des services	795 000 €	
<u>Chapitre 73</u> – impôts et taxes	3 941 000 €	
<u>Chapitre 74</u> – dotations, subventions et participations	557 000 €	
<u>Chapitre 75</u> – autres produits de gestion courante	41 000 €	
<u>Chapitre 77</u> – produits exceptionnels	5 000 €	
<u>Chapitre 042</u> – opérations d'ordre de transfert entre sections	42 000 €	
		<u>TOTAL: 5 431 000 €</u>

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Chapitre 20</u> – Immobilisations incorporelles	10 000 €	
<u>Chapitre 21</u> – immobilisations corporelles	1 046 000 €	
<u>Chapitre 16</u> – emprunts et dettes assimilées	151 000 €	
<u>Chapitre 020</u> – dépenses imprévues investissement	20 000 €	
<u>Chapitre 040</u> – opérations d'ordre entre sections	42 000 €	
		<u>TOTAL: 1 259 000 €</u>

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Chapitre 13</u> – subventions d'investissement	529 000 €	
<u>Chapitre 10</u> – dotations fonds divers et réserves	320 000 €	
<u>Chapitre 021</u> – virement de la section de fonctionnement	200 000 €	
<u>Chapitre 040</u> – opérations d'ordre entre sections	210 000 €	
		<u>TOTAL: 1 259 000 €</u>

APPROUVE à l'unanimité, le principe de la **mise en place du paiement en ligne des recettes émises par la commune, via le dispositif PayFIP** (offre de paiement en ligne par carte bancaire ou par prélèvement SEPA non récurrent). Autorise le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service PayFIP et de l'ensemble des documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération. Donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Agenda :

Le prochain **conseil municipal** aura lieu le mardi 28 janvier 2020 à 20h30

